

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

2023-12-374

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède tenue au lieu habituel des séances, ce **19 décembre 2023** à 18 h 20.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Mme Véronique Jacques
Siège #2 - M. Paul Audet
Siège #3 - Mme Jacqueline Demers
Siège #4 - M. Martin Bussières
Siège #6 - M. Gaétan Lapointe

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Mme Samantha Talbot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-François Roy. Madame Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-12-375

2 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Accusé de réception de l'avis de convocation

3.2 - Entente hors cour dans le dossier opposant la Municipalité et madame Stéphanie Blais

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Paul Audet et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - SUJETS À DISCUTER

2023-12-376

3.1 - Accusé de réception de l'avis de convocation

Il est proposé par Martin Bussières

Et résolu unanimement que les élus déclarent avoir reçu l'avis de convocation, dans les délais prescrits, pour la tenue de cette séance extraordinaire.

ADOPTÉE

2023-12-377

3.2 - Entente hors cour dans le dossier opposant la Municipalité et madame Stéphanie Blais

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède s'est entendue avec madame Stéphanie Blais dans le litige les opposant;

Attendu que cette entente inclus un montant de 30 000 \$ dont le chèque sera émis avant le 31 décembre 2023;

Attendu que cette entente est finale et met définitivement fin au litige opposant la Municipalité et madame Stéphanie Blais;

Il est proposé par Jacqueline Demers

Et résolu à la majorité:

D'autoriser le maire, monsieur Jean-François Roy et la directrice générale, greffière-trésorière, madame Karine Soares à signer un chèque d'un montant de 30 000 \$, une lettre confirmant que jamais le conseil municipal n'a eu l'intention de la discriminer ou de la blesser par le fait ou à l'occasion de son congédiement et l'entente hors cour intervenue entre la Municipalité de Sainte-Praxède et madame Stéphanie Blais.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2023-12-378

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Véronique Jacques

Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 18 h 30.

ADOPTÉE



Jean-François Roy
Maire



Karine Soares
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Jean-François Roy
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Praxède.



Karine Soares, directrice générale et greffière trésorière